

Paris, le 27 janvier 2023,

Communiqué de presse

APPI, quoi encore ?

Alors qu'il y a quelques jours, le garde des sceaux annonçait victorieusement vouloir relever un « défi numérique », avec pour méthode un plan « zéro papier » annoncé pour 2027, allant jusqu'à claronner que « *notre première obligation est celle de l'efficacité* », cela fait désormais plus de 3 semaines que les services de l'application des peines sont au chômage technique faute d'applicatif métier fonctionnel et que les justiciables voient les délais de réponses apportées à leurs situations, souvent complexes, d'autant plus allongés.

Malgré cela, hier matin, lors du premier comité social d'administration ministériel, le garde des Sceaux a réitéré son engagement autour du numérique, tout en mentionnant la panne en cours, que les services du ministère de la justice ne sont pourtant pas en capacité de résoudre, comme en témoignent les deux messages envoyés : le problème est connu mais sans solution à ce jour.

Concrètement, cette panne de l'application APPI, fonctionnant uniquement sur l'interface obsolète qu'est internet explorer, signifie le blocage pur et simple des services de l'application des peines, entravant le suivi quotidien de milliers de justiciables et donc le travail autour de leur réinsertion et de la prévention de la récidive.

Les magistrats et fonctionnaires en charge de ces suivis ne peuvent ni rendre de jugement, ni procéder à des auditions, ni échanger avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, ni suivre les dossiers des personnes condamnées sans bricoler des solutions ça et là, ce qui est chronophage, nécessairement insatisfaisant et source supplémentaire de souffrance pour les professionnels, qui ne peuvent exercer dans des conditions décentes.

A l'heure où il est promis aux justiciables un accès en ligne en temps réel à leurs dossiers, tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour résoudre sans délai cette difficulté informatique, et au-delà d'assurer la fonctionnalité et la mise à jour de l'ensemble des logiciels utilisés par les magistrats et fonctionnaires de greffe, et ce pour le bon fonctionnement du service public de la justice.